

Allianz Euréco Equity

Investir dans la planète : un projet porteur d'avenir



Pourquoi Allianz Euréco Equity ?

- ⇒ L'impact de l'homme sur son environnement est aujourd'hui indéniable (réchauffement climatique, pollution, appauvrissement des ressources,...).
- ⇒ Un rapport de WWF paru en 2008 indique qu'en poursuivant le développement économique mondial au même rythme que celui de ces dernières années, nous aurons besoin, d'ici à 2035, de l'équivalent de 2 planètes Terre.
- ⇒ Cette raréfaction des ressources est à mettre en perspective avec l'accroissement de la population mondiale (notamment dans les pays en voie de développement).
- ⇒ Le protocole de Kyoto, entré en vigueur le 16 février 2005, contraint la plupart des pays développés à réduire de manière significative leurs émissions de gaz à effet de serre.
- ⇒ Les États-Unis ont toujours été récalcitrants à adopter au niveau national une politique « verte ». Le président Obama s'est engagé lors de sa campagne à réduire de 80% les émissions de gaz à effet de serre dans son pays d'ici 2050 par rapport au niveau des années 90. Dès le début de son mandat, le nouveau Président a fait adopter une réforme fiscale en faveur des énergies renouvelables et une loi sur les énergies propres est également en cours d'élaboration. L'ensemble de ces mesures devrait contribuer au développement accéléré d'une filière « verte » aux États-Unis.
- ⇒ **Ainsi, la thématique du respect de la planète est un thème d'investissement porteur sur le moyen / long terme (problématique d'actualité, sensibilité de l'opinion publique face à ces nouvelles problématiques).**

AllianzGI France : un acteur impliqué et reconnu dans l'ISR (Investissement Socialement Responsable)

- AllianzGI France est un leader sur le marché français de la gestion ISR (source Novethic au 30 juin 2008) avec près de 4.3 milliards d'€ d'encours sous gestion au 30 novembre 2009.
- Depuis 2002, date de lancement de son 1^{er} fonds ISR, AllianzGI France s'est progressivement investie dans la responsabilité sociale pour devenir un acteur engagé dans le développement durable, signataire des Principes pour l'Investissement Responsable et du Pacte Mondial des Nations Unies.
- ⇒ Le FCP dispose d'un positionnant innovant à travers la combinaison d'une approche **ISR et thématique**.
- ⇒ Allianz Euréco Equity, fonds actions investi sur la thématique porteuse de croissance à moyen et long terme du **Respect de la Planète**, s'inscrit ainsi pleinement dans l'engagement d'Allianz Global Investors France et celui des Allianz dans le développement durable.
- ⇒ Le Label ISR Novethic est attribué aux fonds qui s'appuient sur une analyse Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG) systématique et disposent d'une information exhaustive sur leurs caractéristiques extra-financières et leur composition.» (www.novethic.fr pour plus d'informations)

Philosophie d'investissement d'Allianz Euréco Equity

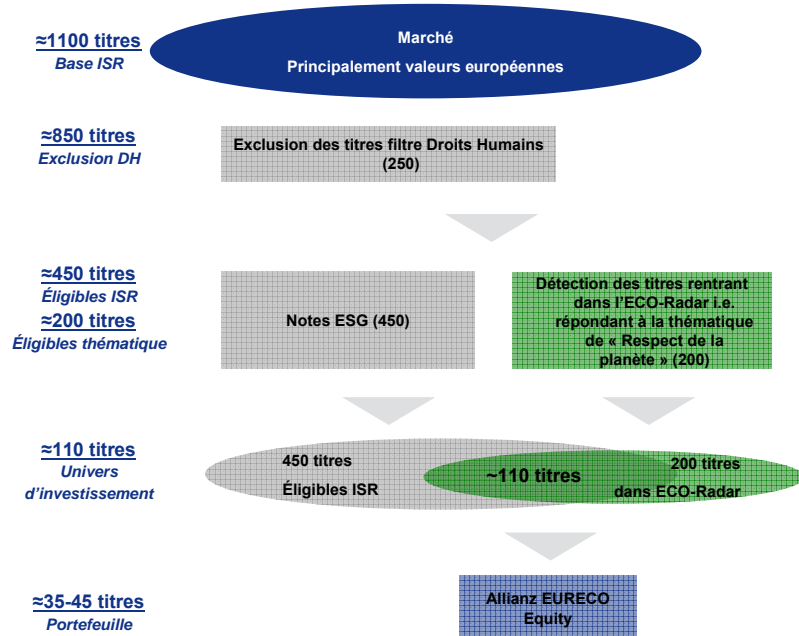
- AllianzGI France est convaincue qu'en se rapprochant de l'écologie, l'économie renouera avec l'une des définitions les plus classiques de la science économique : *l'affectation de ressources limitées à des besoins illimités*.
- ⇒ **Réconcilier économie et écologie constitue l'enjeu du XXI siècle.**
- La philosophie d'investissement d'Allianz Euréco Equity s'inscrit dans une démarche de création de performance sur moyen et long terme par une identification des acteurs impliqués dans le « respect de la planète ».
- Le respect de la planète se traduit par une croissance économique en harmonie avec l'environnement permettant de limiter les conséquences néfastes du développement sur la planète.
- Ce concept de « Respect de la planète » comprend 3 segments d'activité :
 - la réduction des émissions nocives (efficacité énergétique),
 - les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, hydraulique),
 - les services à l'environnement (infrastructures, eau, propreté)
- ⇒ L'importance de cette problématique va croissante tant dans l'opinion publique et les discours politiques que dans les stratégies des sociétés.
- ⇒ **La force de la thématique dépasse ainsi les traditionnels cycles économiques et donne une grande visibilité aux acteurs économiques concernés. En effet, l'ampleur des enjeux qui lui sont associés, lui confèrent une propension à résister aux effets de mode et une plus grande pérennité dans le long terme.**

Caractéristiques du portefeuille d'Allianz Euréco Equity :

- La principale source de valeur ajoutée d'Allianz Euréco Equity est la sélection active de titres de sociétés.
- L'univers d'investissement du fonds se compose en priorité de valeurs de la zone Euro et en diversification sur le reste de l'Europe.
- Absence de contraintes sectorielles – Absence de biais de capitalisation.
- De part sa thématique, Allianz Euréco Equity sera fortement exposé aux secteurs industriels.
- Allianz Euréco Equity repose sur un principe de portefeuille concentré avec environ 40 lignes en portefeuille.
- Le risque de change porte sur 25% de l'actif.
- ⇒ Nous avons observé en 2008 une forte corrélation entre la performance du fonds et le prix du baril de pétrole (son envolée puis sa chute). Ceci est logique puisque plus le prix des énergies est élevé plus il est urgent de l'économiser ou de le remplacer. Depuis le début de l'année, deux faits majeurs ont réduit cette sensibilité : 1/ le revirement politique des États-Unis avec l'ouverture massive des vannes des subventions et 2/ des tensions extrêmes sur le marché du crédit.

Un processus de gestion efficace composé de 3 étapes

- L'équipe de gestion d'Allianz Euréco Equity va chercher à être la plus exhaustive possible dans sa couverture des entreprises (produits et services) selon les 3 thèmes de l'univers d'investissement du FCP : réduction des émissions nocives, énergies renouvelables et services à l'environnement.
- Dans un 1^{er} temps, l'équipe de gestion va exclure les titres qui ne répondent pas au critère « droits humains »
- Par la suite, un travail global de détection de titres répondant aux critères du « Respect de la planète » est effectué via une analyse fondamentale de l'activité des sociétés dans un univers de titres répondant aux critères ESG (environnement, sociaux et gouvernementaux).
- Les titres détectés sont alors intégrés dans l'univers d'investissement d'Allianz Euréco Equity dénommé ECO-Radar.



Un processus en 3 étapes :

- **Étape 1 :** Filtre Droits Humains
- **Étape 2 :** analyse financière + sélection des titres en fonction de l'exposition à la thématique (% chiffre d'affaire / activité directement lié(e) à la thématique du fonds) + notes ESG.
- **Étape 3 :** construction du portefeuille

⇒ Cette diversification permet d'investir en valeurs « pures » et dans des groupes diversifiés concernés par la thématique.

Actions thématique

Indicateur de risque *



ALLIANZ EURECO EQUITY

⇒ **Exemple d'investissement :**

Le FCP ne dispose pas de biais de capitalisation ainsi, il peut être investi sur des petites valeurs telles qu'Ansaldo en Italie ou Zumtobel en Autriche ou des grandes valeurs telles que Siemens ou Veolia Environnement. Cette dernière, contrairement à Suez Environnement, intervient également dans des métiers hors des thèmes ciblés par Allianz Euréco Equity (les transports et les réseaux de chaleur). L'équipe de gestion pourra investir sur le titre mais sera plus exigeante sur son niveau de valorisation afin d'adopter une attitude prudente quant aux risques de comportements irrationnels des investisseurs (création d'une bulle, effet de mode).

Forme juridique : FCP de droit français

Respecte les règles d'investissement de la directive européenne 85/611/CE

Date d'agrément AMF : 22 septembre 1989 (réorientation de la gestion le 16 juillet 2007)

Classification AMF : Actions Internationales

Code ISIN : Part R : FR0010116137 - Part I : FR0010493981

Durée de placement recommandée : 5 ans

Frais de gestion :

Part R : 1,4000 % TTC maximum de l'actif net

Part I : 0,7000 % TTC maximum de l'actif net

Commission de souscription maximale :

Part R : 3 % (dont part acquise : néant)

Part I : 5 % (dont part acquise : néant)

Commission de rachat maximale : Néant

Conditions de souscription et de rachat :

les souscriptions et les rachats sont centralisés chaque jour à 12h30. Les demandes de souscription et de rachat sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative. Chaque action peut être fractionnée en millièmes d'action, dénommés fractions d'action.

Montant minimum de la 1^{ère} souscription :

Part R : néant / Part I : 150 000 euros

Valorisation : Quotidienne, à l'exception des jours fériés légaux en France.

Valeur liquidative d'origine :

Part R : 1 524.50€

Part I : 1 000 €

Libellé de la devise : Euro

Affectation du résultat : Capitalisation et/ou distribution

* Méthodologie disponible sur simple demande auprès d'Allianz Global Investors France.

Allianz Global Investors France – Société Anonyme au capital de 10 159 600 euros – RCS Paris 352 820 252 – Siège Social : 20 rue Le Peletier, 75444 Paris Cedex 09 – Société de Gestion de portefeuille agréée par la Commission des Opérations de Bourse le 30 juin 1997 sous le numéro GP-97-063. Ce document est réalisé à titre d'information ne saurait constituer une offre commerciale ou de conseil d'ordre juridique ou fiscal. Les opinions développées dans ce document reflètent le jugement d'AllianzGI France au jour de sa rédaction et sont donc susceptibles d'être modifiées à tout moment sans préavis. AllianzGI France s'efforce d'utiliser des informations pertinentes, fiables et contrôlées. Toutefois, AllianzGI France ne saurait être tenue responsable, de quelque façon que ce soit, de tout dommage direct ou indirect résultant de l'usage de la présente publication ou des informations qu'elle contient. Cette publication ne peut être reproduite, en totalité ou en partie, ou communiquée à des tiers sans l'autorisation préalable et écrite d'AllianzGI France. Avant de souscrire à ce produit, le distributeur vous remet le prospectus simplifié, document réglementaire visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), que vous êtes invité à lire attentivement. Ce document est disponible auprès d'Allianz Global Investors France, sur www.allianzgi.fr et auprès des entités qui commercialisent ce produit. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque client et il est susceptible d'être modifié ultérieurement. Il ne peut être donné aucune assurance que ce produit atteindra ses objectifs. La valeur des actions peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Les gains échéant au client peuvent se voir augmentés ou réduits en fonction des fluctuations de taux de change. *Mise à jour en décembre 2009*